



## COMMUNIQUÉ DE LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

-----

Le rapport d'audit sur la gestion de l'Agence Nationale des Transports Terrestres (ANaTT), dont le Conseil des Ministres du 7 juillet 2021 a rendu compte, fait état de 2.646 véhicules dont les frais de douanes n'ont pas été acquittés mais qui ont été frauduleusement immatriculés.

Par ce communiqué, la Présidence de la République invite instamment les propriétaires desdits véhicules qu'ils ont un délai de 7 jours courant jusqu'au 14 juillet 2021, pour se rapprocher des services compétents et procéder au versement effectif des frais de dédouanement, faute de quoi ils s'exposeront à la rigueur de la loi.

Fait à Cotonou, le 08 juillet 2021

Le Secrétaire Général de la Présidence  
de la République



**Pascal I. KOUPAKI**  
Ministre d'Etat